

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

## **ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2017**

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **1. Nomination de deux scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Madame Séverine Nappez et Monsieur Serge Chapuis. Ils sont d'ores et déjà remerciés. Ils communiqueront le nombre de participants à la secrétaire au terme de la séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 06 septembre 2017**

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et remerciements à son auteur.

### **3. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation du SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy)**

Le président cède la parole à Monsieur Michel Choffat, président du SIDP. Ce dernier revient sur les divers points du règlement soumis à des modifications.

Monsieur Serge Chapuis intervient pour exprimer son désaccord sur le principe de céder de plus en plus de compétences au SIDP tout en pénalisant le Conseil communal. Monsieur Choffat explique que le but des modifications du règlement n'est pas de tout donner au SIDP, mais que les communes ont besoin d'un pouvoir politique fort car il est de plus en plus difficile pour ces dernières de s'entendre. Il précise également que le comité est constitué par les Maires de toutes les communes et que ces derniers ont le droit de vote.

Madame Séverine Nappez demande les conditions qui doivent être remplies pour que le nouveau règlement entre en vigueur. Monsieur Choffat lui répond que si les 2/3 des communes acceptent, ce dernier est validé.

Monsieur Serge Chapuis estime que l'article 2 alinéa 3 n'est pas du ressort du SIDP :

« Définir et engager tout projet et infrastructure régionaux, les traiter, gérer et financer »

Monsieur Choffat lui explique qu'il devient de plus en plus compliqué de traiter certains dossiers (patinoire, taxe au sac, déchetterie) et que les communes, sans l'appui et l'aide du SIDP ne peuvent plus le faire.

Monsieur Chapuis désire savoir l'avis du Conseil Communal. Marguerite Vuillaume lui répond que ce dernier soutient le SIDP dans son nouveau règlement.

Le crédit est accepté à 7 voix contre 2.

Le président remercie l'assemblée ainsi que Monsieur Choffat de leur participation et lève la séance.

Il est 20h55 et 11 personnes étaient présentes.

***Au nom de l'Assemblée communale***

*Le Président*

*La Secrétaire*

*Daniel Quiquerez*

*Laure Etienne*